



103

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

- vous trouverez ci-dessous le courriel que le SNUipp.FSU65 a adressé le 4 juin au DASEN, au SG et à Mme Hermantier au sujet des appels à candidature pour des postes spécifiques que vous avez reçus le lundi 3 mars. Le courriel portait en objet : "problème d'égalité de traitement entre les collègues pour les appels à candidature sur des postes spécifiques"

Par courriel en date du 3 juin, vous informez nos collègues d'un appel à candidature concernant les postes spécifiques restés vacants à l'issue de la première phase du mouvement 2013, ce que nous saluons.

En revanche, les modalités et les dates choisies pour les réponses à ces appels posent problème.

Concernant les modalités :

- ces appels sont ouverts à tous les enseignants qu'ils soient affectés sur un poste ou qu'ils soient sans poste à l'issue de la 1ère phase du mouvement 2013.*
 - ils ne sont pas accessibles aux collègues déjà affectés sur des postes similaires. Si le SNUipp65 comprend bien le souci qui est le vôtre de ne pas découvrir des postes actuellement pourvus par le fait de ces appels à candidature, nous affirmons qu'il n'est pas acceptable que les collègues qui auraient les diplômes professionnels ou les capacités requises pour les obtenir en soient exclus, alors que tous les autres enseignants peuvent postuler.*
- Il y a d'ailleurs peu de risque que cela arrive, car ils auraient sans doute participé au mouvement en vue d'obtenir ces postes dont il y a fort à parier qu'ils savaient qu'ils avaient des chances de se trouver libérés par leurs titulaires. Si par cas cela se produisait, il faudrait effectivement faire un nouvel appel à candidature.*

Concernant les dates de réponse pour ces appels :

- en l'état actuel, nos collègues sans poste n'ont pas connaissance de la liste des postes qui seront proposés pour la 2ème phase du mouvement. Ils doivent donc se déterminer à l'aveugle en abandonnant la possibilité de participer à cette 2nde phase.*

Là encore, il y a rupture de l'égalité de traitement entre nos collègues. Il nous semble donc important que les délais de réponse soient reportés après la parution officielle de cette liste afin qu'ils puissent se déterminer en toute connaissance de cause. Un délai minimal de 8 jours pour prendre connaissance de cette liste nous semble raisonnable.

Vous savez comme nous, que tous les adjoints n'ont pas accès immédiatement aux informations arrivées par courriel dans les écoles, les directeurs n'étant pas toujours en capacité de lire les messages au moment où ils arrivent, et bien souvent ils le font le soir voire 1 ou 2 après. Les collègues qui ne travaillent pas en classe dans une seule école ont également des difficultés pour accéder à toutes les informations (postes fractionnés, titulaires mobiles, RASED, etc ...). Cela signifie également qu'il faudrait reporter les dates des commissions d'entretien pour les postes à profil.

Espérant que vous serez sensibles à nos arguments et dans l'attente de votre réponse, je vous demande d'agréer Monsieur le Directeur Académique, Monsieur le Secrétaire Général, Madame la Chef de Service, l'assurance de mon attachement au Service Public de l'Education Nationale et au respect des droits de ses personnels

joëlle noguère

voici la réponse du Secrétaire Général reçue ce jour :

Madame,

J'ai pris bonne note de vos remarques concernant le recrutement sur postes spécifiques.

J'ai le regret de vous informer que le directeur académiques ne donnera pas suite à vos demandes, tant sur l'accessibilité au mouvement pour les collègues déjà affectés sur des postes similaires que sur le calendrier.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires,
Cordialement

décidément, l'égalité de traitement n'est pas le dada de notre DASEN. Les preuves du contraire s'accumulent depuis qu'il est arrivé à la tête de la direction académique du 65 ... et c'est une première !

- le bon numéro de téléphone de l'école de Campuzan : 05 62 99 72 82 . Celui qui est mentionné dans l'annuaire ne vous permettra pas de joindre l'enseignante si vous souhaitez la contacter avant de faire vos vœux pour le 2nd mouvement.

- sur notre site vous trouverez en page d'accueil les articles mis en ligne le 5 juin :

► la liste corrigée des collègues devant participer au 2nd mouvement
merci de continuer à nous signaler erreurs et/ou oublis

► la liste des collègues ayant sollicité un exercice à temps partiel avec les quotités demandées
si vous relevez des erreurs, prenez contact dans la matinée avec Madame Mercy à la DIPER et avec nous.

► l'annonce d'une conférence sur la laïcité organisée par l'OCCE65 le mercredi 19 juin à 9h à l'IUFM

cordialement,
joëlle noguère

